



"Architecte de ton établissement"

Artistique

Scientifique

Transversal

CREER

Objectifs pédagogiques

Comprendre l'architecture à l'échelle de l'établissement, du quartier, de la commune, de la métropole.

Rencontrer des professionnels, des structures culturelles dédiées, les archives, le CIAP, le CAUE, Arc en Rêve...

Concevoir un projet d'aménagement d'un espace de son établissement avec l'aide d'un architecte, en assurant le suivi et la valorisation dans le respect des espaces partagés.

Descriptif de l'action

Action pluridisciplinaire et partenariale, qui a pour but de comprendre et de partager les projets architecturaux de proximité. Elle permet aux élèves de s'approprier un espace de vie au sein de leur établissement scolaire, par une approche architecturale en partenariat avec les structures culturelles de proximité : Arc en Rêve, CAUE, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), les archives Bordeaux Métropole, le service culturel de la ville de Pessac (Cité Frugès)... Il concernera une ou plusieurs classes, qui seront les ambassadrices de la valorisation de leur établissement auprès des autres élèves et de leur quartier.

Niveaux concernés par l'action :

Elèves de collège et lycée (LGT ou LP), EREA

Étapes de l'action

1*) Une formation PAF sera proposée aux établissements retenus sur cette action.

2*) Appréhender l'architecture de son établissement à l'échelle de son quartier, de sa commune et de la métropole, grâce aux documents cartographiques et iconographiques des archives de Bordeaux Métropole. Rencontrer des professionnels de l'architecture et visiter des créations et des réhabilitations actuelles (quartiers Bacalan, Belcier, Brazza, Grand Parc, la MECA, la salle des fêtes du Grand Parc, etc...). Comprendre le patrimoine architectural (Bordeaux XVIIIème) et les sites remarquables (Cité Frugès). Découvrir des lieux culturels (Arc en Rêve). 3*) Penser et proposer l'aménagement d'un espace de son établissement avec l'accompagnement d'un architecte (5h). Soumettre et défendre le projet à la communauté éducative, argumenter et suivre la réalisation du projet. 4*) Créer un événement pour inaugurer cet espace aménagé, en associant la communauté éducative, les familles les élus, afin de valoriser le projet et l'établissement. Partager les étapes du projet sous la forme d'exposition, de carnet numérique, de film, de guide touristique, etc...

Financement :

La DRAC Nouvelle Aquitaine, pourra être sollicitée par l'intermédiaire d'une structure pour co-financer la présence d'un architecte. Le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, les conseils Départementaux pourront être sollicités dans le cadre des appels à projets.

Coût pour l'établissement

L'établissement doit prévoir sur ses fonds propres le financement de l'aménagement, les transports vers d'autres lieux culturels, une billetterie éventuelle et 300€ pour le co-financement de l'architecte

Place de l'action dans le PEAC

L'interdisciplinarité, l'ouverture vers l'extérieur et le partenariat artistique et culturel enrichissent concrètement les apprentissages et nourrissent le PEAC

Architecture



PARTENAIRES CULTURELS :

Arc en Rêve, CAUE, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), les archives Bordeaux Métropole, le service culturel de la ville de Pessac (Cité Frugès), l'Ecole d'Architecture.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

DAAC du rectorat de Bordeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Conseils Départementaux

Inscriptions :

Inscription sur le site DAAC : le chef d'établissement recevra par la suite un récapitulatif de l'ensemble des actions académiques sur lesquelles son établissement a été retenu.

Renseignements :

Nathalie Ferrier, Conseillère académique Arts et Culture nathalie.ferrier@ac-bordeaux.fr 05 57 57 35 90

Patrick Bosc, professeur-relai DAAC, patrick.bosc@ac-bordeaux.fr

